



Material and Procurement Services / Services du matériel et des acquisitions
Procurement Hub – Fredericton / Centre d'approvisionnement – bureau de Fredericton
301 Bishop Drive / 301, allée Bishop
Fredericton (N-B) E3C 2M6

F5211-160232

15 July / juillet 16

Subject:

REQUEST FOR PROPOSAL F5211-160232 –
Refrigeration and HVAC Services at the Pacific
Biological Station, Nanaimo B.C.

Further to the above- mentioned Request for
Proposal documentation previously forwarded to
your firm, Addendum (#2) is hereby issued.

Sujet :

DEMANDE DE PROPOSITION F5211-160232 –
Services de réfrigération et de chauffage, ventilation
et climatisation (CVC) à la Station biologique du
Pacifique de Nanaimo, en C.-B.

Pour faire suite à la documentation
d'accompagnement de l'appel d'offres susmentionné
transmise à votre entreprise, l'Addenda n° 2 est
émis.

ADDENDUM #2 / ADDENDA N° 2

**Please note Attachment 1 to Part 4 – Evaluation
Criteria has been amended to include M6 as
follows:**

The proposed resources must provide evidence of
two (2) recent cumulative years' experience and
past performance in repair and maintenance
services for ammonia refrigeration systems by
referencing similar projects/contracts/offer
agreements.

- Recent experience is defined as experience
gained within the last seven (7) years up to
and including the solicitation closing date.
- Similar is defined as a comprehensive
maintenance services on ammonia
refrigeration equipment.

The Offeror must provide:

- Name of the organization;
- Brief Description of work performed;
- Day/Month/Year when the services were
provided;
- Contact and Phone # of the contact.

Question #1: I am looking for clarification on what
is meant by emergency response time definition.

Answer #1: For the purpose of this RFSO F5211-
160232, emergency response time is the time
required for the Contractor to respond after being
informed by the Technical Authority (or his
representative) that there is an emergency repair

**Veillez noter que la pièce jointe 1 de la
partie 4 – Critères d'évaluation a été modifiée
afin d'inclure le document M6 ainsi :**

Les ressources proposées doivent démontrer
qu'elles possèdent deux (2) années cumulatives
d'expérience récente en réparation et en entretien
de systèmes de réfrigération à l'ammoniac en
incluant l'information relative à des projets, des
contrats ou des offres semblables.

- Par expérience récente, on entend une
expérience acquise depuis les
sept (7) dernières années jusqu'à la date de
clôture de l'appel d'offres.
- Le terme « semblables » signifie un service
d'entretien complet sur un système de
réfrigération à l'ammoniac.

Le soumissionnaire doit fournir :

- le nom de l'organisation;
- une brève description du travail accompli;
- les dates (jour-mois-année) où les services ont
été fournis;
- le nom et le numéro de téléphone de la
personne-ressource.

Question N° 1: Je cherche à obtenir des
éclaircissements sur ce que l'on entend par «délai
d'intervention d'urgence».

Réponse N° 1: Aux fins de la demande d'offre à
commandes F5211-160232, on entend par délai



Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans
Canada

required at the site. Emergency response applies at any time of day if the Contractor is informed by the Technical Authority that an emergency situation exists.

d'intervention d'urgence le temps requis pour que l'entrepreneur intervienne après avoir été informé par l'autorité technique (ou son représentant) qu'il devait effectuer une réparation urgente sur le site. L'intervention d'urgence s'applique à tout moment de la journée si l'entrepreneur est informé par l'autorité technique qu'il y a une situation urgente.